

## Modalités d'admission

### → Candidature :

Toute candidature doit faire état d'un rapport social et d'un rapport médical émanant du Centre médico-psychologique référent.

### → Entretien de pré-admission :

Trois entretiens de pré admission sont organisés successivement avec un éducateur, une psychologue et le médecin coordinateur.

### → Décision :

La décision se prend en équipe à l'issue des trois entretiens de pré admission.

Lorsque l'avis est favorable, une date d'admission est fixée en fonction des places disponibles.

### → Admission :

A l'admission, un état des lieux de l'appartement est effectué.

#### Sont demandés :

- 150 euros de caution
- Documents d'identité
- Attestation de droits à la sécurité sociale
- Attestation de dépôt d'une demande de logement social
- Attestation d'assurance responsabilité civile.

## Plan de quartier



#### Métro :

Maraîchers Ligne 9

#### Bus :

ORTEAUX Ligne 26 ou 64

**maavar** PARIS  
association Loi 1901

Service des  
Appartements de Coordination  
Thérapeutique Ofek

**Ofek**

119, rue des Pyrénées  
75020 Paris

☎ 01.43.56.43.09

📠 01.43.56.43.01

@ maavactofek@gmail.com

#### Directrice :

Madame Vanessa BITTON

## MISSION ET OBJECTIFS

Les personnes sont accueillies dans des appartements individuels tous situés dans le XXème arrondissement de Paris.

Leur accompagnement au sein du service Ofek a pour objectif de constituer un tremplin dans l'accès à l'autonomie et s'inscrire dans un projet individuel facilitant l'accès à un lieu de vie stable ou autonome.

Pour ce faire, la personne accueillie est amenée à rencontrer régulièrement le médecin ainsi qu'une psychologue et un éducateur toutes les semaines dans nos locaux. Une visite à domicile hebdomadaire est également prévue.

La participation financière aux frais d'hébergement se monte à 15% des ressources de la personne.

## POPULATION ACCUEILLIE

Le service Ofek accueille un public majeur, précaire et en souffrance psychique, en situation régulière et bénéficiant de ressources.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Les personnes doivent être suivies par un service psychiatrique hospitalier de Paris ou de la région parisienne.

Elles doivent être en mesure de vivre en autonomie sur des structures non médicalisées.

Elles doivent pouvoir s'inscrire avec l'équipe dans un projet de soins et d'insertion.

## CAPACITE ET PERIODE D'ACCUEIL

22 places

6 mois renouvelables.

## HORAIRES

**Lundi :** 8h30 – 17H55

**Mardi :** 8h30 – 17H55

**Mercredi :** 8h30 – 17H55

**Jeudi :** 8h30 – 17H55

## **Service d'astreinte d'urgence**

24h / 24 et 7j/7

## L'EQUIPE DES ACT

### **Responsable de service :**

Hadrien GILBERT

### **Psychologues :**

Brune MORAT

Farrell FARQUHAR

### **Educateurs spécialisés :**

Linda KERMEN

Karima BOULAKHRAS

### **Médecin coordinateur :**

Dr Bahman BARADARAN

### **Secrétaire :**

Marie Caroline BARDY